



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20211025-DEC-AG-21-111-DE
Date de télétransmission : 26/10/2021
Date de réception préfecture : 26/10/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Décision du 25 octobre 2021

**DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

OBJET : Contrat location et entretien Tapis entrée siège Toga avec charte graphique CAB

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

En matière de commande publique :

- En matière de fournitures et services :

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini à l'article R2122-8 du Code de la commande publique (40000€ HT à ce jour) ;

Considérant la nécessité de doter les entrées principales de tapis avec charte graphique de l'administration au sein du siège de la Communauté d'Agglomération de Bastia ; ainsi que la mise en place d'un contrat d'entretien mensuel ;

Décision du 25 octobre 2021

OBJET : Contrat location et entretien Tapis entrée siège Toga avec charte graphique CAB

APPROUVE

Le contrat de location de la blanchisserie Roncaglia, ci-annexé, du 22/10/2021 (SIRET : 53989769400011) sise RN 193 20600 Furiani, d'un montant global de 1800€ HT pour 36 mois ;

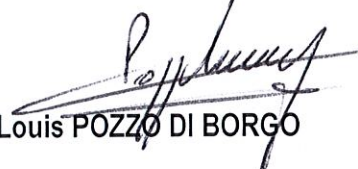
DIT

Que les crédits sont prévus au Budget principal chapitre 011 – compte 611 ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **26 OCT. 2021**
et publication ou notification
du **26 OCT. 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora  GHRAOUI

Cette décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification